



tellico

2020



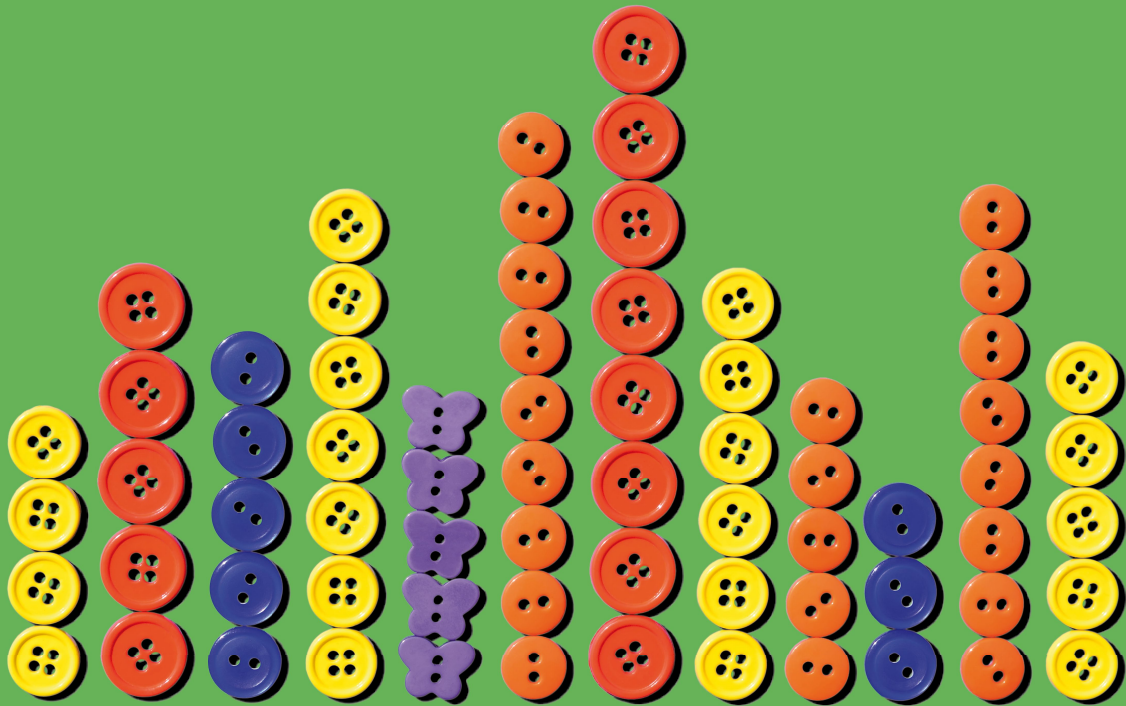
Tellico pkPRO
Rapport de gestion
2020

Contenu

Avant-
propos
Page 4

Chiffres-
clés
Page 5

Bilan
Page 6



Compte
d'exploitation
Page 8

Annexe
Page 13

Rapport de l'organe de
révision
Page 36

Avant-propos

Madame, Monsieur,

L'année 2020 a été, à tous les égards, une année hors normes, imposant des défis supplémentaires même à la prévoyance professionnelle. La survenue de la pandémie de coronavirus et les mesures de confinement qui en ont découlé, prises par les gouvernements en mars de l'année dernière, ont déclenché le krach boursier le plus rapide des 30 dernières années. Le gouvernement suisse a soutenu notre économie nationale à l'aide de diverses mesures d'aide. Pour l'heure, il est impossible de prédire quand nous viendrons à bout de la pandémie et de ses conséquences économiques.

La Tellco pkPRO a pu, grâce à divers mécanismes de protection, freiner les pertes en mars et enregistrer fin 2020 un rendement annuel de 2,27 pour cent. Un signal fort indiquant que la stratégie de placement moderne et prudente fait ses preuves même en période difficile.

Grâce à la poursuite de notre stratégie de numérisation et à l'implication infatigable de nos collaborateurs, nous avons maintenu les opérations quotidiennes à tout moment et accompagné nos clients par téléphone et par e-mail. La Tellco pkPRO poursuivra l'année prochaine ses investissements dans les processus numériques et les solutions sur plateforme. Sur la plateforme «iTellco», nos clients peuvent dès à présent signaler par voie électronique une mutation ou transmettre une liste de déclaration des salaires à la Tellco pkPRO. Nous sommes ravis que de nombreux clients aient utilisé cette fonctionnalité, ainsi que d'avoir constaté une croissance exponentielle du nombre d'utilisateurs. De plus, différentes solutions sur plateforme sont en prévision ou en cours de déploiement pour la gestion des absences et la communication avec les personnes assurées chez nous.

Par ailleurs, la Tellco pkPRO s'implique activement pour relever les défis de notre époque, comme le vieillissement démographique, le faible niveau persistant des taux d'intérêt ou l'évolution sociétale sur les questions d'âge, de prévoyance et de retraite. Faire confiance aux politiques et attendre des réformes qui nous font cruellement défaut serait fatal. L'année prochaine, la Tellco pkPRO testera une adaptation de son organisation et la mise en place de stratégies de placement individuelles pour chaque groupe de risque, chaque branche et chaque affiliation à l'assurance. Seule la mise en place de solutions personnalisées et flexibles nous permettra de relever les défis et d'assurer une prévoyance professionnelle rentable et sûre, dans l'intérêt de nos clients et des personnes assurées.

Nous remercions toutes les organisations membres et les entreprises qui nous sont affiliées! Votre confiance constitue le socle de notre travail quotidien.

Cordiales salutations,



Peter Hofmann
Président du conseil de fondation



Chiffres-clés

	2020 CHF 1'000	2019 CHF 1'000	Evolution en %
Cotisations brutes	347'523	328'272	5.9
> dont cotisations d'épargne et cotisations unitaires	282'432	264'424	6.8
> dont cotisations de risques et pour frais administratifs	65'091	63'848	1.9
Capital de prévoyance des assurés actifs	2'400'776	2'135'187	12.4
Capital de prévoyance des rentiers	753'280	675'345	11.5
Prestations de retraite	50'026	43'777	14.3
Provisions techniques	75'090	49'627	51.3
> dont provisions selon l'art. 17 de la LFLP	261	142	83.8
> dont provisions pour la prestation de sortie minimale LPP	135	140	-3.6
> dont provisions pour le taux de conversion	53'606	47'089	13.8
> dont réserves pour les sinistres tardifs	2'256	2'256	0.0
> dont provisions pour la baisse du taux d'intérêt technique	18'832	–	100.0
Découvert / excédent de couverture	128'801	119'235	8.0
Somme du bilan	3'762'207	3'331'858	12.9
Autres données			
Taux de couverture de la Fondation	104.0 %	104.2 %	-0.2
Taux de couverture moyen des œuvres de prévoyance	104.7 %	105.0 %	-0.3
Entreprises affiliées	9'333	8'641	8.0
Personnes assurées	76'825	77'108	-0.4
Bénéficiaires de rente (nombre de rentes)	3'922	3'476	12.8
Cas d'invalidité réassurés en suspens	789	813	-3.0
Rendement des placements de la fortune	2.20 %	7.38 %	
Rémunération des capitaux d'épargne	1.00 %	1.00 %	
Taux d'intérêt technique	1.75 %	1.75 %	

Bilan

Actifs	Annexe	31.12.2020 CHF	31.12.2019 CHF	Evolution en %
Placements de la fortune		3'759'833'113	3'329'749'493	12.9
Placements sur le marché monétaire	6.4.1	264'480'048	296'542'237	- 10.8
Créances contre employeurs	6.8.1	51'727'632	46'701'690	10.8
Créances contre des tiers		624'976	2'303'381	- 72.9
Prêts hypothécaires		124'584'592	87'426'781	42.5
Obligations (Suisse et étranger) en CHF	6.4.2	180'022'853	158'579'976	13.5
Obligations internationales en monnaies étrangères	6.4.2	357'073'829	273'358'636	30.6
Actions Suisse	6.4.4	452'946'412	376'264'104	20.4
Actions internationales	6.4.4	602'221'658	437'103'390	37.8
Placements alternatifs	6.4	652'947'090	671'006'521	- 2.7
Immobilier Suisse	6.4.5	1'073'204'023	980'462'777	9.5
Compte de régularisation de l'actif		2'014'786	1'729'171	16.5
Actifs des contrats d'assurance		359'164	379'399	- 5.3
Total des actifs		3'762'207'063	3'331'858'063	12.9

Bilan

Passifs	Annexe	31.12.2020 CHF	31.12.2019 CHF	Evolution en %
Dettes		325'421'082	280'690'324	15.9
Dettes issues de prestations de libre passage et de rentes		247'408'276	205'154'287	20.6
Capitaux reçus en faveur des œuvres de prévoyance		52'860'341	49'499'155	6.8
Dettes banques / assurances		4'791'779	2'970'900	61.3
Autres dettes		20'360'686	23'065'982	- 11.7
Compte de régularisation du passif		19'692'597	18'084'558	8.9
Réserves de contributions de l'employeur	6.8.2	32'193'695	27'327'527	17.8
Provisions non techniques	7.3	2'700'000	825'000	227.3
Capitaux de prévoyance et provisions techniques		3'229'504'806	2'860'538'222	12.9
Capital de prévoyance des assurés actifs	5.3	2'400'776'238	2'135'186'841	12.4
Capital de prévoyance des rentiers	5.5	753'279'533	675'344'979	11.5
Passifs issus de contrats d'assurance	5.2	359'164	379'399	- 5.3
Provisions techniques	5.6	75'089'871	49'627'003	51.3
Réserve de fluctuation de valeur de la Fondation	6.3	128'801'053	119'235'104	8.0
Réserves de fluctuation de valeur des œuvres de prévoyance	6.3	11'444'904	11'909'226	- 3.9
Fonds libres des œuvres de prévoyance		12'448'926	13'248'102	- 6.0
Dotation en capital de la Fondation, fonds libres de la Fondation, découvert de la Fondation		–	–	–
Situation en début de période		–	- 40'093'392	100.0
Excédent de revenus / de charges		–	40'093'392	- 100.0
Total des passifs		3'762'207'063	3'331'858'063	12.9

Compte d'exploitation

	Annexe	2020 CHF	2019 CHF	Evolution en %
Cotisations et apports ordinaires et autres		375'653'649	354'133'041	6.1
Cotisations des employés	3.2	165'606'429	156'723'607	5.7
Cotisations des employeurs	3.2	181'917'180	171'548'264	6.0
Prélèvement sur les réserves de contributions de l'employeur pour le financement des cotisations	6.8.2	- 9'360'520	- 5'526'528	- 69.4
Dissolution / constitution de du croire sur comptes de prime	6.8.1	- 165'000	- 740'000	77.7
Rachats et versements uniques	5.3	20'542'225	20'031'383	2.6
Apports aux réserves de contributions de l'employeur	6.8.2	14'370'119	10'866'017	32.2
Apports au capital d'épargne (en provenance des fonds libres des œuvres de prévoyance)		2'743'216	1'230'298	123.0
Prestations d'entrée		503'051'040	468'541'710	7.4
Apports de libre passage	5.3	451'409'961	417'701'566	8.1
Apports pour la reprise d'effectifs d'assurés dans				
> Capital de prévoyance des rentiers	5.5	45'599'414	42'995'239	6.1
> Provisions techniques		-	-	-
Versement divorce / remboursement divorce	5.3	6'041'665	7'844'905	- 23.0
Apports provenant de cotisations et de prestations d'entrée		878'704'689	822'674'751	6.8
Prestations réglementaires		- 95'075'362	- 88'188'063	- 7.8
Rentes de vieillesse		- 33'129'099	- 29'571'259	- 12.0
Rentes de survivants		- 5'786'854	- 5'012'789	- 15.4
Rentes d'invalidité		- 11'109'604	- 9'192'688	- 20.9
Prestations en capital en cas de décès et d'invalidité		- 8'835'930	- 7'518'870	- 17.5
Prestations en capital à la retraite		- 36'213'875	- 36'892'457	1.8
Prestations de sortie		- 443'094'001	- 430'755'198	- 2.9
Prestations de libre passage en cas de sortie	5.3	- 428'633'109	- 419'802'797	- 2.1
Transfert de fonds supplémentaires lors d'une sortie collective				
> Capital de prévoyance des rentiers	5.5	- 425'725	57'724	- 837.5
> Provisions techniques		- 350'797	- 805'719	56.5
> Réserves de contributions de l'employeur	6.8.2	- 434'876	- 2'288'678	81.0
Versements anticipés EPL / divorce	5.3	- 13'249'494	- 7'915'728	- 67.4
Dépenses relatives aux prestations et aux versements anticipés		- 538'169'363	- 518'943'261	- 3.7

Compte d'exploitation

	Annexe	31.12.2020 CHF	31.12.2019 CHF	Evolution en %
Dissolution / constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de contributions		- 375'189'621	- 317'031'092	-18.3
Constitution du capital de prévoyance des assurés actifs	5.3	- 244'383'312	- 215'859'164	- 13.2
Rémunération du capital d'épargne	5.3	- 21'226'997	- 18'661'951	- 13.7
Dissolution du capital de prévoyance des rentiers	5.5	- 77'934'554	- 70'438'614	- 10.6
Dissolution / constitution de provisions techniques	5.6	- 25'576'394	- 8'969'507	- 185.1
Charge / produits de liquidation partielle		- 1'493'641	- 51'046	- 2'826.1
Dissolution / constitution de réserves de contributions de l'employeur	6.8.2	- 4'574'723	- 3'050'810	- 50.0
Produit des prestations d'assurance		30'986'865	24'425'818	26.9
Participations aux excédents	5.1	-	-	-
Prestations d'assurance	5.2	30'986'865	24'425'818	26.9
Charges d'assurance		- 38'068'798	- 29'484'501	- 29.1
Primes d'assurance				
> Primes de risque	3.2	- 29'447'595	- 25'590'981	- 15.1
> Prime de frais	3.2	- 1'807'045	- 1'501'284	- 20.4
Gestion des absences et Case Management	3.2	- 4'301'216	-	-
Cotisations au fonds de garantie	3.2	- 2'512'942	- 2'392'236	- 5.0
Résultat net de l'activité d'assurance		- 41'736'228	- 18'358'285	- 127.3

Compte d'exploitation

	Annexe	31.12.2020 CHF	31.12.2019 CHF	Evolution en %
Résultat net des placements de la fortune	6.7	74'646'448	205'165'198	- 63.6
Intérêts perçus sur les versem. des assureurs précédents		171'698	154'764	10.9
Intérêts payés sur les prestations de libre passage		- 3'489'665	- 3'152'849	- 10.7
Intérêts sur créances / engagements à l'égard de l'employeur	6.8.1	282'551	192'961	46.4
Intérêts sur créances / engagements à l'égard de tiers		- 327	7'038	- 104.6
Intérêts sur les réserves de contributions de l'employeur	6.8.2	- 291'445	- 233'575	- 24.8
Intérêts sur prêts hypothécaires		1'441'834	1'212'083	19.0
Résultat net des placements sur le marché monétaire		- 1'257'827	- 500'294	- 151.4
Résultat net des obligations Suisse et étranger en CHF		1'990'841	7'599'694	- 73.8
Résultat net des oblig. intern. en monnaies étrangères		10'671'260	952'714	1'020.1
Résultat net des obligations convertibles		-	2'707'293	- 100.0
Résultat net des actions Suisse		6'036'202	84'360'322	- 92.8
Résultat net des actions internationales		20'266'735	75'995'908	- 73.3
Résultat net des placements alternatifs		34'332'683	32'303'400	6.3
Résultat net de l'immobilier Suisse		42'736'839	38'245'981	11.7
Frais de gestion de la fortune	6.7.1	- 38'244'931	- 34'680'242	- 10.3
Autres produits		670'924	801'176	- 16.3
Produit sur prestations fournies		585'118	708'002	- 17.4
Autres produits		85'806	93'174	- 7.9
Autres charges		- 286	- 9'449	97.0
Frais d'administration		- 24'359'587	- 29'062'784	16.2
Frais généraux d'administration		- 9'357'521	- 13'955'062	32.9
Organe de révision et expert en prévoyance prof.		- 216'763	- 186'589	- 16.2
Autorité de surveillance		- 37'896	- 38'359	1.2
Frais de marketing et de publicité		- 8'004'592	- 7'057'254	- 13.4
Frais de courtage		- 6'742'815	- 7'825'520	13.8
Excédent de revenus avant adaptation et avant intérêts sur fonds libres		9'221'271	158'535'856	- 94.2
Intérêts sur fonds libres des œuvres de prévoyance		- 119'644	- 134'555	11.1
Excédent de revenus avant constitution / dissolution de la réserve de fluctuation de valeur		9'101'627	158'401'301	- 94.3
Constitution / dissolution de la réserve de fluctuation de valeur de la Fondation	6.3	- 9'565'949	- 119'235'104	92.0
Constitution / dissolution de réserves de fluctuation de valeur des œuvres de prévoyance	6.3	464'322	927'195	- 49.9
Excédent de revenus		-	40'093'392	- 100.0



Annexe

1 Bases et organisation

1.1 Forme juridique et but

La Tellco pkPRO est une fondation de droit privé au sens de l'art. 80 ss du code civil (CC), de l'art. 331 du code des obligations (CO) et de l'art. 48, al 2, de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP), dotée de sa propre personnalité juridique et inscrite au registre du commerce sous le numéro CH-109.924.595. Elle assure les employés et les employeurs des entreprises affiliées dans le cadre de la LPP et de ses dispositions d'application, conformément à la législation et à la réglementation, contre les conséquences économiques de la vieillesse, du décès ou de l'invalidité.

1.2 Enregistrement et fonds de garantie

La Tellco pkPRO est notamment soumise aux dispositions de la loi fédérale du 25 juin 1982 sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) et de la loi fédérale du 17 décembre 1993 sur le libre passage dans la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LFLP). Elle est inscrite au registre de la prévoyance professionnelle sous le numéro SZ 69. En application de l'art. 57 LPP, la Tellco pkPRO est affiliée au fonds de garantie LPP et lui verse des cotisations, conformément aux dispositions de l'ordonnance du 22 juin 1998 sur le «fonds de garantie LPP» (OFG).

1.3 Indication de l'acte et des règlements

Les actes et les règlements suivants régissent les activités de la Tellco pkPRO durant l'exercice sous revue:

Dénomination	Date de la dernière modification	Entrée en vigueur
Acte de fondation	05.07.2018	15.11.2018
Conditions générales	05.07.2018	15.11.2018
Règlement de prévoyance pour la prévoyance professionnelle	17.10.2019	18.10.2019
Règlement des coûts	03.07.2019	03.07.2019
Règlement sur les dispositions techniques et relatif à l'utilisation des excédents	05.07.2018	15.11.2018
Règlement de placement	05.07.2018	15.11.2018
Règlement relatif à la liquidation partielle de la Fondation ou d'œuvres de prévoyance	08.08.2018	15.11.2018
Règlement d'organisation	05.07.2018	15.11.2018

1.4 Organe de direction paritaire / droit de signature, conseil de fondation

Le conseil de fondation de la Tellco pkPRO se compose de six membres (trois représentants des employés et trois représentants des employeurs) et constitue l'organe de direction stratégique de la Tellco pkPRO. Il exerce au plus haut niveau la direction, la surveillance et le contrôle de la gestion de la Tellco pkPRO. Les membres du conseil de fondation jouissent d'un droit de signature collective à deux.

La durée des fonctions des membres du conseil de fondation est fixée à cinq ans. Des réélections sont possibles. Le conseil de fondation se compose des membres suivants:

Prénom, nom, lieu	Durée des fonctions
Peter Hofmann, Genève (président / représentant des employés)	01.06.2005 – 31.12.2024
Thomas Kopp, Lucerne (vice-président / représentant des employeurs)	01.01.2010 – 31.12.2024
Daniel Andermatt, Holzhäusern (représentant des employés)	01.01.2016 – 31.12.2024
Michael Dean Head, Ballwil (représentant des employés)	01.06.2005 – 30.06.2020
Roland Walker, Weggis (représentant des employés)	01.07.2020 – 31.12.2024
Pierre Christen, Veyrier (représentant des employeurs)	01.01.2016 – 31.12.2024
Hansjörg Wehrli, Coire (représentants des employeurs)	01.01.2011 – 31.12.2020

1.5 Direction

La direction de la fondation est déléguée à la société eCare AG, Schwyz.

Les collaborateurs des entreprises mandatées signent collectivement à deux avec procuration ou faculté d'agir en tant que mandataire commercial.

1.6 Experts, organe de révision, conseillers, autorité de surveillance, Expert en prévoyance professionnelle

L'expert reconnu pour la prévoyance professionnelle au sens de l'art. 53, al. 2, LPP est Dipeka AG, Zurich. Celle-ci vérifie périodiquement si la Tellco pkPRO offre constamment la garantie de pouvoir respecter ses engagements et si ses dispositions réglementaires de nature actuarielle correspondent aux prescriptions légales. Le conseil de fondation a choisi la société Dipeka AG, Zurich, comme expert en prévoyance professionnelle pour l'exercice 2020. Le responsable du mandat est Urs Burch.

Organe de révision

La loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) stipule qu'un organe de révision indépendant doit contrôler chaque année les comptes annuels et la rédaction de rapports sur d'autres prescriptions légales et réglementaires. Le conseil de fondation a choisi la société Ernst & Young SA, Zurich, comme organe de révision pour l'exercice 2020. Le responsable de la révision est Patrik Schaller.

Autorité de surveillance

La Tellco pkPRO est soumise au contrôle de l'autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse centrale (Zentralschweizer BVG- und Stiftungsaufsicht, ZBSA), qui contrôle entre autres si les dispositions réglementaires de la caisse de pension coïncident avec les prescriptions légales.

Gestion de fortune

Le gestionnaire de fortune de la Tellco pkPRO est Tellco SA, Schwyz, une banque soumise au contrôle de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) selon la loi du 8 novembre 1934 sur les banques.

Etablissements dépositaires

L'établissement dépositaire de la Tellco pkPRO est Tellco SA, Schwyz.

Marketing et distribution

Les tâches de marketing et de distribution de la Tellco pkPRO sont confiées à Tellco SA, Schwyz.

Administration et gestion

Les tâches de gestion et d'administration sont confiées à eCare AG, Schwyz.

1.7 Entreprises affiliées

	2020	2019
Situation au 1 ^{er} janvier	8'641	8'301
Nouvelles entreprises affiliées	1'282	1'300
Contrats d'affiliation résiliés	- 590	- 960
> dont résiliations consécutives à une cessation d'activité	- 35	- 68
> dont résiliations consécutives au non-paiement des primes	- 78	- 180
> dont résiliations consécutives à une faillite ou à une liquidation	- 25	- 21
> dont résiliations consécutives à un changement d'institution de prévoyance	- 88	- 130
> dont résiliations sans collaborateurs à assurer	- 364	- 561
> dont résiliations pour d'autres motifs	-	-
Situation au 31 décembre	9'333	8'641

2 Membres actifs et rentiers

2.1 Assurés actifs

Le nombre d'assurés a connu l'évolution suivante:

	2020 Nombre	2019 Nombre	Evolution en %
Situation au 1 ^{er} janvier	77'108	74'342	3.7
Entrées	76'283	79'184	-3.7
Sorties	-75'482	-75'457	0.0
Départs à la retraite	-791	-695	13.8
Transfert de cas d'invalidité	-261	-223	17.0
Décès	-32	-43	-25.6
Situation au 31 décembre	76'825	77'108	-0.4

Le taux de variation élevé des entrées et des sorties par rapport à l'effectif total est imputable aux fluctuations liées à l'activité des entreprises affiliées à la Tellco pkPRO spécialisées dans le placement de personnel.

Structure d'âge	Hommes	Femmes	Total
Moins de 25 ans	4'820	1'861	6'681
De 25 à 34 ans	14'549	6'131	20'680
De 35 à 44 ans	14'251	5'827	20'078
De 45 à 54 ans	12'514	5'726	18'240
De 55 à 65 ans (64 ans pour les femmes)	7'218	3'795	11'013
Plus de 65 ans (64 ans pour les femmes)	88	45	133
Total	53'440	23'385	76'825

Age moyen des assurés	31.12.2020	31.12.2019
Hommes	40.6	40.3
Femmes	41.5	41.2

2.2 Evolution des cas d'invalidité réassurés en suspens

	2020	2019
Situation au 31 décembre	789	813

2.3 Bénéficiaires de rente

	Rentes d'invalidité	Rentes de vieillesse	Rentes de partenaire	Rentes pour enfant	Total
Situation au 1 ^{er} janvier 2020	791	1'832	376	477	3'476
Nouvelles rentes	189	292	54	173	708
> dont reprises ou découlant de contrats d'assurance	42	86	18	18	164
Départ à la retraite de bénéficiaires d'une rente d'invalidité	- 49				-49
Réactivation de bénéficiaires d'une rente d'invalidité	- 8				-8
Transfert d'effectifs de rentiers	- 1				- 1
Suppression de rentes pour enfant				- 128	- 128
Décès, échéance de rentes transitoires	- 25	-30	-21		-76
Situation au 31 décembre	897	2'094	409	522	3'922

2.4 Bénéficiaires de rente de contrats d'assurance

	31.12.2020	31.12.2019
Rentes d'invalidité	3	3
Rentes de partenaire	1	1
Total	4	4

3 Réalisation du but de prévoyance

3.1 Explication des plans de prévoyance

Les œuvres de prévoyance disposent d'un ou de plusieurs plans de prévoyance individuels conformes à la LPP en primauté des cotisations. Les prestations de risque sont définies ou bien à partir de l'avoir vieillesse projeté, ou bien en pourcentage du salaire assuré (avec ou sans coordination).

3.2 Financement, méthodes de financement

Les cotisations servant à financer les plans de prévoyance sont définies en pourcentage du salaire assuré dans le plan de prévoyance ou en pourcentage des coûts effectifs. Les primes de risque sont déterminées selon le tarif de réassurance du risque. Les contributions aux frais administratifs et aux coûts liés au risque financent les primes d'assurance, le fonds de garantie, la provision pour le taux de conversion et les frais administratifs. Les contributions totales sont financées par l'employeur au minimum à hauteur de 50 pour cent.

Recettes (cotisations)	2020 CHF 1'000	2019 CHF 1'000	Evolution en %
Cotisations des employés	165'606	156'723	5.7
Cotisations des employeurs	181'917	171'548	6.0
Dissolution / libéralités pour ducroire sur comptes de prime	- 165	- 740	- 77.7
Total des recettes	347'358	327'531	6.1
Charges (affectation)			
Bonifications de vieillesse	280'664	263'024	6,7
Primes d'assurance	31'255	27'092	15,4
Gestion des absences et Case Management	4'301	-	0.0
Cotisations au fonds de garantie	2'513	2'392	5,1
Frais d'administration	24'360	29'063	- 16.2
Total des charges	343'093	321'571	7.0
Solde	4'265	5'960	- 28.0

A partir de 2020, les frais liés à la gestion des absences et au Case Management apparaîtront dans les charges d'assurance (l'année précédente, ils apparaissaient dans les frais d'administration). Le but de la gestion des absences et du Case Management est, à moyen terme, de réduire les taux de sinistres et, ainsi, de diminuer les primes d'assurances correspondantes.

3.3 Adaptation de rentes

Lors de sa séance du 11 décembre 2020, le conseil de fondation a décidé de ne pas augmenter les rentes en cours.

4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes, principe de continuité

4.1 Confirmation relative aux principes comptables selon Swiss GAAP RPC 26

La présentation et l'évaluation des comptes annuels respectent la directive no 26 adoptée par la commission spécialisée pour les recommandations relatives à la présentation des comptes (Swiss GAAP RPC). Les comptes annuels sont conformes aux dispositions des lois spéciales de la prévoyance professionnelle.

4.2 Principes de comptabilité et d'évaluation

La comptabilité, l'inscription au bilan et l'évaluation ont lieu conformément aux prescriptions de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) et à celles des ordonnances applicables (en particulier l'OPP 2 et la recommandation Swiss GAAP RPC 26).

Les titres et les devises sont évalués conformément aux cours du marché. L'évaluation des obligations de caisse, des hypothèques et des prêts s'effectue à la valeur nominale. Les placements directs en immeubles sont évalués à la valeur du marché. Les biens immobiliers sont évalués annuellement au moyen de la méthode DCF (Discounted Cash Flow), et dans des cas exceptionnels à la valeur d'acquisition diminuée le cas échéant de corrections de valeur. Les placements alternatifs sont évalués au dernier prix du marché disponible. Les actifs et les passifs libellés en devises étrangères ont été convertis à la date de référence; les frais et les revenus l'ont été au cours du jour.

4.3 Modification des principes en matière d'évaluation, de comptabilité et de présentation des comptes

Il n'y a eu, depuis les comptes annuels de 2019, aucune modification des principes relatifs à l'évaluation, à la comptabilité et à la présentation des comptes.

5 Risques actuariels, couverture des risques, taux de couverture

5.1 Type de couverture du risque, réassurance

La Tellco pkPRO est une caisse de pension semi-autonome. Les risques invalidité et décès sont réassurés par la Mobilière Suisse Société d'assurances sur la vie SA (la Mobilière). Depuis 1. janvier 2005, les provisions constituées par la Mobilière pour les cas de prestations définitifs sont cédées à la Tellco pkPRO, qui s'occupe ensuite de la gestion de ces derniers. A compter du 1er janvier 2010, il a été conclu avec la Mobilière un contrat prévoyant des primes nettes.

En 2020, la Tellco pkPRO n'a pas reçu de participation aux excédents des contrats d'assurance.

5.2 Explication relative aux actifs et aux passifs des contrats d'assurance

Il s'agit de capitaux de couverture auprès de la société d'assurance Zurich.

5.3 Evolution et rémunération des capitaux de prévoyance des assurés actifs

Le tableau suivant présente l'évolution des capitaux de prévoyance des assurés:

	2020 CHF 1'000	2019 CHF 1'000	Evolution en %
Situation au 1 ^{er} janvier	2'135'187	1'900'656	12.3
Bonifications de vieillesse	280'664	263'024	6.7
Bonifications de vieillesse exonérées de prime	8'952	8'024	11.6
Rachats et versements uniques	20'542	20'032	2.5
Apports de libre passage	451'410	417'701	8.1
Versements sur fonds libres et réserves de contributions de l'employeur	2'743	1'230	123.0
Versements anticipés EPL / divorce	6'041	7'845	-23.0
Prestations de libre passage / résiliations de contrats	-428'653	-419'636	2.1
Charges par suite de liquidation partielle	-36	5	-820.0
Prestations en capital à la retraite	-36'214	-36'892	-1.8
Transfert au capital de prévoyance des rentiers (départs à la retraite)	-41'981	-32'046	31.0
Transfert au capital de prévoyance des rentiers (décès)	-5'892	-5'524	6.7
Versements anticipés EPL / divorce	-13'250	-7'916	67.4
Rémunération du capital d'épargne	21'227	18'662	13.7
Divers	36	22	63.6
Situation au 31 décembre	2'400'776	2'135'187	12.4
Nombre de comptes d'épargne d'assurés actifs	70'483	70'340	0.2
Nombre de comptes d'épargne d'assurés invalides et bénéficiaires de rentes d'invalidité	1'598	1'458	9.6

Au cours de l'année 2020, l'épargne a été rémunérée provisoirement au taux de 1 pour cent. Lors de sa séance du 11 décembre 2020, le conseil de fondation a décidé de fixer le taux d'intérêt définitif à 1 pour cent.

La rémunération des avoirs LPP sur le compte témoin a respecté le taux d'intérêt minimal LPP de 1 pour cent.

5.4 Somme des avoirs de vieillesse selon la LPP (comptes témoins)

La Tellco pkPRO gère les avoirs de vieillesse prévus par la loi en vertu des dispositions de la LPP en tant que comptes témoins. L'exécution des prestations minimales prescrites par la LPP est ainsi garantie dans tous les cas. Les avoirs de vieillesse selon la LPP sont compris dans les positions ci-dessous:

	31.12.2020 CHF 1'000	31.12.2019 CHF 1'000	Evolution en %
Capital de prévoyance des assurés actifs	1'581'480	1'407'084	12.4
	1'581'480	1'407'084	12.4

5.5 Evolution du capital de prévoyance des rentiers

Depuis le 31 décembre 2017, la Tellco pkPRO inscrit ses engagements de rente au bilan en utilisant les bases techniques LPP 2015, avec un taux d'intérêt technique de 1,75 pour cent.

Pour tenir compte de l'allongement de l'espérance de vie et anticiper la modification des bases, une provision pour longévité de 2,5 pour cent a été intégrée dans le capital de prévoyance des rentiers.

	2020 CHF 1'000	2019 CHF 1'000	Evolution en %
Situation au 1 ^{er} janvier	675'345	604'906	11.6
Reprise d'effectifs de rentiers	45'599	42'995	6.1
Transfert d'effectifs de rentiers	- 426	58	- 834.5
Prestations d'assurance	26'273	19'880	32.2
Transfert à partir du capital de prévoyance des assurés actifs (départs à la retraite)	41'982	32'046	31.0
Transfert à partir du capital de prévoyance des assurés actifs (décès)	5'892	5'524	6.7
Prestations en capital	- 8'836	- 7'519	17.5
Versements de rente	- 49'728	- 43'398	14.6
Exonération de primes sur bonifications d'épargne	- 4'561	- 3'922	16.3
A partir de la provision pour le taux de conversion	9'256	8'268	11.9
Constitution (ajustement actuariel)	12'484	16'507	- 24.4
Situation au 31 décembre	753'280	675'345	11.5

Durant l'année sous revue, 1 (exercice précédent: aucun) rentier a été transféré au sein d'une autre fondation.

5.6 Composition, évolution et explication des provisions techniques

	Annexe	31.12.2020 CHF 1'000	31.12.2019 CHF 1'000	Evolution en %
Composition des provisions techniques				
Provisions selon l'art. 17 de la LFLP	5.6.1	261	142	83.8
Provisions pour la prestation de sortie minimale selon la LPP	5.6.2	135	140	-3.6
Provisions pour le taux de conversion	5.6.3	53'606	47'089	13.8
Autres réserves pour sinistres tardifs	5.6.4	2'256	2'256	0.0
Provisions pour la baisse du taux d'intérêt technique	5.6.5	18'832		0.0
Total des provisions techniques		75'090	49'627	51.3
Evolution des provisions techniques				
Situation au 1 ^{er} janvier		49'627	40'779	21.7
Affectation / prélèvement sur la provision selon l'art. 17 de la LFLP	5.6.1	119	12	891.7
Affectation / prélèvement sur la provision pour la prestation de sortie minimale selon la LPP	5.6.2	-5	9	-155.6
Provision pour le taux de conversion				
> Affectation ordinaire	5.6.3	15'773	17'095	-7.7
> Pertes sur retraites	5.6.3	-9'256	-8'268	-11.9
Provision pour réserves pour sinistres tardifs				
> Affectation	5.6.4	-	-	0.0
> Prélèvement d'autres réserves pour sinistres tardifs	5.6.4	-	-	0.0
Provisions pour la baisse du taux d'intérêt technique				
> Affectation pour la baisse du taux d'intérêt technique	5.6.5	18'832		0.0
Situation au 31 décembre		75'090	49'627	51.3

Les provisions et les réserves inscrites au bilan se fondent sur le Règlement sur les dispositions techniques et relatif à l'utilisation des excédents, élaboré par le conseil de fondation de la Tellco pkPRO, avec la participation de l'expert en prévoyance professionnelle.

5.6.1 Provisions selon l'art. 17 de la LFLP

Ces provisions représentent la différence entre la prestation légale de libre passage et le capital d'épargne accumulé.

5.6.2 Provisions pour la prestation de sortie minimale selon la LPP

Par suite de la réduction de la rémunération des capitaux d'épargne selon le principe d'imputation, les capitaux d'épargne de 861 assurés se situent en dessous du niveau de leur prestation de sortie au 31 décembre 2020. Etant donné que, en cas de sortie ou si un cas de prestation survenait, elles auraient droit à la prestation la plus élevée des deux, une provision a été constituée pour la différence.

5.6.3 Provisions pour le taux de conversion

Le taux de conversion réglementaire pour le calcul de la rente de vieillesse est trop élevé du point de vue actuariel. Il convient de constituer une provision pour les pertes escomptées.

Les pertes sur retraites ont augmenté durant l'exercice sous revue, passant de CHF 8,3 millions à CHF 9,3 millions.

5.6.4 Autres réserves pour sinistres tardifs

Il s'agit du risque de sinistres tardifs de deux affiliations.

5.6.5 Provision pour la baisse du taux d'intérêt technique

Etant donné que le taux d'intérêt actuariel appliqué peut s'écarter des recommandations de l'expert, il a été constitué une provision technique correspondante, qui prend en compte les coûts d'une augmentation des capitaux de prévoyance lors de l'application du taux d'intérêt recommandé.

5.7 Expertise actuarielle

La Tellco pkPRO est régulièrement examinée sur le plan actuariel par l'expert en prévoyance professionnelle choisi. Le dernier examen a eu lieu le 31 décembre 2019. Il a permis de constater un taux de couverture actuariel conforme à l'art. 4 OPP 2 de 104,2 pour cent.

Dans son rapport, l'expert en prévoyance professionnelle confirme les points suivants:

- > le taux d'intérêt technique et les bases actuarielles utilisées en date de référence sont adéquats;
- > en date de référence, la Fondation offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements;
- > les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales;
- > les mesures prises afin de combler les risques actuariels sont suffisantes.

L'expertise actuarielle suivante au 31 décembre 2020 est en cours de préparation et sera traitée lors de la séance du conseil de fondation en septembre 2021.

5.8 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Les engagements de la Tellco pkPRO ont été calculés d'après les principes et les directives techniques pour les experts de l'assurance-pension de l'Association suisse des actuaires et de la Chambre des experts en caisses de pension. Les bases actuarielles suivantes sont utilisées: LPP 2015, tables périodiques (TP) 2016, à 1,75 pour cent, augmenté de 0,5 pour cent par an.

5.9 Taux de couverture selon l'art. 44 de l'OPP 2

Le taux de couverture selon l'art. 44 de l'OPP 2 résulte du rapport entre le capital de prévoyance disponible et le capital de prévoyance nécessaire sur le plan actuariel (provisions actuarielles incluses)

Bilan actuariel

	31.12.2020 CHF 1'000	31.12.2019 CHF 1'000	Evolution en %
Fortune de prévoyance disponible			
Actifs du bilan	3'762'207	3'331'858	12.9
Engagements du bilan	- 325'421	- 280'690	15.9
Compte de régularisation du passif	- 19'693	- 18'085	8.9
Réserves de contributions de l'employeur	- 32'194	- 27'328	17.8
Provisions non techniques	- 2'700	- 825	227.3
Réserves de fluctuation de valeur des œuvres de prévoyance	- 11'445	- 11'909	- 3.9
Fonds libres des œuvres de prévoyance	- 12'449	- 13'248	- 6.0
Fortune de prévoyance disponible totale	3'358'305	2'979'773	12.7
Capitaux de prévoyance et provisions techniques			
Capital de prévoyance des assurés actifs	2'400'776	2'135'187	12.4
Capital de prévoyance des rentiers	753'280	675'345	11.5
Passifs issus de contrats d'assurance	359	379	- 5.2
Provisions techniques	75'089	49'627	51.3
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	3'229'504	2'860'538	12.9
Excédent de couverture / découvert actuariels	128'801	119'235	8.0
Taux de couverture de la Fondation (= taux de couverture minimal des œuvres de prévoyance)	104.0 %	104.2 %	
Taux de couverture moyen des œuvres de prévoyance	104.7 %	105.0 %	

Taux de couverture des œuvres de prévoyance	Nombre	Obligations de prévoyance CHF 1'000
104.0 %	6534	1'695'991
104.1 – 104.9 %	1874	958'461
105.0 – 109.9 %	795	516'741
110.0 – 114.9 %	63	43'766
115.0 – 119.9 %	28	8'367
120.0 – 124.9 %	11	4'829
À partir de 125 %	28	1'350
Total	9'333	3'229'505

6 Explication relative aux placements et au résultat net

6.1 Organisation de l'activité de placement, règlement de placement

Le règlement de placement date du 5 juillet 2018. La gestion de fortune et la gestion immobilière sont assurées par Tellco SA, Schwyz. L'établissement dépositaire des placements en titres est Tellco SA, Schwyz. Le contrôle de gestion des investissements est assuré par Tellco SA, Schwyz. L'exécution d'un contrôle indépendant de la gestion de portefeuille est assurée. Dans le domaine des placements et particulièrement des placements alternatifs, Tellco SA dispose de processus de surveillance structurés qui régulent les conflits d'intérêt potentiels et les actes juridiques passés avec des personnes proches. Ces processus sont présentés chaque année au conseil de fondation de la Tellco pkPRO.

Tellco SA a déclaré dans la convention du 25 octobre 2007 n'avoir accepté aucun avantage financier dans l'exercice de la gestion de fortune depuis septembre 2006 et s'est engagée à l'avenir à transmettre de sa propre initiative d'éventuels avantages financiers à la Tellco pkPRO. En 2020, aucun avantage de cette nature n'a été accordé (année précédente: aucun).

6.2 Recours à des extensions (art. 50, al. 4, OPP 2) avec preuve concluante du respect de la sécurité et de la répartition des risques (art. 50, al. 1 à 3, OPP 2)

Placements alternatifs / immobiliers

A la fin 2020, la part de placements alternatifs s'élevait à 17,4 pour cent et la part de l'immobilier à 28,5 pour cent de l'actif total. Des placements directs en Private Debts ont également été faits, conformément au règlement de placement.

Choix / gestion / contrôle

Tellco SA sélectionne les placements alternatifs et les placements immobiliers en faisant appel à des spécialistes et avec le même soin que pour les placements traditionnels.

Sécurité de la réalisation du but de prévoyance

La part de la fortune investie en placements alternatifs directs et indirects a été définie à l'aide de valeurs empiriques (provenant notamment d'études d'allocation d'actifs). Dans le cas des placements immobiliers, nous avons accordé beaucoup d'importance à une large diversification. L'expérience montre que les placements alternatifs et immobiliers sont susceptibles de représenter un complément précieux aux placements traditionnels justement en période de crise. Leur contribution à la sécurité de la réalisation du but de prévoyance est ainsi garantie. Ils assurent en outre un apport plus permanent.

Diversification / liquidité

Les placements alternatifs jouent un rôle important dans la diversification, et les placements immobiliers dans la stabilisation de l'actif total, et contribuent à améliorer le rapport risque / rendement. Dans le cas contraire, l'exposition aux placements alternatifs serait nettement supérieure. La valeur des placements alternatifs est certes affectée jusqu'à un certain point par les évolutions des cours des placements traditionnels, mais elle est essentiellement déterminée par d'autres facteurs. Les placements ayant des propriétés de cash-flow (Private Debt par exemple) sont surpondérés. Dans le cas des placements immobiliers, nous accordons beaucoup d'importance à une large diversification régionale et spécifique aux utilisateurs. Nous veillons par ailleurs à ce qu'une grande partie des placements alternatifs se compose d'actifs plutôt liquides (structures ouvertes, retraits mensuels / trimestriels possibles), complétés toutefois par des placements plutôt non liquides (structures fermées, retraits impossibles pendant plusieurs années) afin d'atteindre ici également une plus grande diversification.

Rentabilité

Le conseil de fondation a décidé de maintenir la part élevée des placements alternatifs et immobiliers, car il est convaincu qu'ils jouent un rôle positif tant dans la réalisation des objectifs de rendement que dans la répartition appropriée des risques. Ils soutiennent à ce titre la réalisation du but de prévoyance.

6.3 Valeur cible et calcul de la réserve de fluctuation de valeur

La réserve de fluctuation de valeur est constituée ou dissoute pour compenser les fluctuations à court terme des placements de la fortune. La détermination de la valeur cible de la réserve de fluctuation de valeur a lieu par des approches orientées sur le risque s'appuyant sur les placements de la fortune lors de l'établissement périodique de l'étude d'actifs et de passifs.

Réserve de fluctuation de valeur de la Fondation	2020 CHF 1'000	2019 CHF 1'000	Evolution en %
Situation au 1 ^{er} janvier	119'235	–	0.0
Affectations (+) / prélèvements (–) compte d'exploitation	9'566	119'235	-92.0
Situation au 31 décembre	128'801	119'235	8.0
Valeur cible de la réserve de fluctuation de valeur	553'000	523'000	5.7
Valeur cible en % des placements de la fortune	14.7 %	15.7 %	
Réserve de fluctuation de valeur disponible	128'801	119'235	
Déficit de réserve	424'199	403'765	5.1
Réserves de fluctuation de valeur des œuvres de prévoyance			
Situation au 1 ^{er} janvier	11'909	12'836	-7.2
Appports / prélèvements	-464	-927	-49.9
Affectation provenant du compte d'exploitation	–	–	–
Situation au 31 décembre	11'445	11'909	-3.9

Aucune distribution aux réserves de fluctuation de valeur des œuvres de prévoyance ne s'est produite durant l'exercice sous revue, car le taux de couverture est inférieur à 105 pour cent.

6.4 Présentation des placements par catégorie

Répartition du risque relatif au placement de la fortune

	31.12.2020			31.12.2019		
	CHF 1'000	Stratégie en %		CHF 1'000	Stratégie en %	
Marché monétaire	264'479	7.1	0 – 15	296'541	9.0	0 – 10
Prêts hypothécaires	124'585	3.4	0 – 10	87'427	2.7	0 – 10
Obligations (Suisse et étranger) en CHF	180'023	4.9	0 – 15	158'580	4.7	0 – 40
Obligations internationales en monnaies étrangères	357'074	9.6	0 – 15	273'359	8.3	0 – 20
Obligations convertibles	–	–	–	–	–	0 – 8
Actions Suisse	452'946	12.2	0 – 15	376'264	11.5	0 – 20
Actions internationales	602'222	16.2	0 – 19	437'103	13.3	0 – 20
Placements alternatifs	652'947	17.6	0 – 23	671'007	20.5	0 – 30
Immobilier Suisse	1'073'204	29.0	20 – 35	980'463	29.9	20 – 35
Total intermédiaire	3'707'480	100.0		3'280'744	100.0	
Créances contre employeurs	51'728			46'702		
Autres créances Suisse	625			2'303		
Actifs transitoires	2'015			1'729		
Actifs des contrats d'assurance	359			379		
Total des actifs	3'762'207			3'331'857		
	CHF 1'000	en %	OPP 2 en %	CHF 1'000	en %	OPP 2 en %
Limites générales selon l'OPP 2						
Placements en créances garanties par gage immobilier (art. 55a OPP 2)	124'585	3.3	50	87'427	2.6	50
Placements en actions (art. 55b OPP 2)	1'055'168	28.0	50	813'367	24.4	50
Placements immobiliers (art. 55c OPP 2)	1'073'204	28.5	30	980'463	29.4	30
> dont à l'étranger	–	–	10	–	–	10
Placements alternatifs (art. 55d OPP 2)	652'947	17.4	15	671'007	20.1	15
Placements en devises étrangères sans couverture (art. 55e OPP 2)	776'320	20.9	30	620'365	16.9	30

Répartition des placements alternatifs	Collectifs CHF 1'000	Directs CHF 1'000	31.12.2020 CHF 1'000	31.12.2019 CHF 1'000
Hedge-Funds	186'917		–	98'593
Insurance-Linked Securities	78'424		–	125'695
Private Equities	129'847		–	126'886
Private Debts	194'735	22'308	–	269'168
Placements en infrastructures	37'850		–	42'040
Opérations de couverture sur devises	2'866		–	8'625
Total	630'639	22'308	652'947	671'007

6.4.1 Marché monétaire

Le poste Marché monétaire contient des avoirs en compte auprès de banques et de négociants en valeurs mobilières, des dépôts à terme auprès de banques et des parts de fonds du marché monétaire.

6.4.2 Obligations

La part des obligations a été augmentée de 13,0 pour cent à 14,5 pour cent au cours de l'exercice sous revue. Sa valeur est de CHF 537,1 millions.

6.4.3 Obligations convertibles

Les obligations convertibles ont été liquidées.

6.4.4 Actions

Au cours de l'exercice sous revue, la part des actions a fluctué entre 18,7 pour cent et 28,8 pour cent. Sa valeur est de CHF 1'055,2 millions; la part a augmenté et est passée à 28,4 pour cent.

6.4.5 Immobilier Suisse

Au cours de l'exercice sous revue, la part de placements immobiliers a augmenté de CHF 92,7 millions. La part s'élève à 29,0 pour cent. CHF 686,1 millions de la valeur sont investis en parts du groupe d'investissement relatif à l'immobilier suisse de Telco Fondation de placement.

6.5 Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

Les postes d'instruments dérivés suivants étaient ouverts au 31 décembre 2020:

	Valeur du marché 31.12.2020 CHF 1'000	Volumes de contrats CHF 1'000	Accroissement des engagements CHF 1'000	Réduction des engagements CHF 1'000
Opérations à terme sur devises EUR, USD, GBP				
> Valeur de rachat positive	3'242	363'055		363'055
> Valeur de rachat négative	- 376	309'272		309'272
Total opérations à terme sur devises	2'866	672'327	-	672'327

Les instruments financiers dérivés sont couverts par des investissements de placement existants.

6.6 Engagements de capital ouverts

	31.12.2020 CHF 1'000	31.12.2019 CHF 1'000
Au 31 décembre 2020, les engagements de capital ouverts suivants existaient:		
Total	43'633	61'871

6.7 Explication relative au résultat net du placement de la fortune

La composition du résultat net des placements de la fortune ressort du compte d'exploitation. Durant l'exercice sous revue, la performance nette pondérée en fonction du capital du placement de la fortune s'élève à 2,20 pour cent (année précédente: 7,38 pour cent).

6.7.1 Frais de gestion de la fortune

	2020 CHF 1'000	en %	2019 CHF 1'000	en %
Frais relatifs à la gestion de fortune au niveau de l'institution (frais TER)	7'035	0.19	5'836	0.18
Frais de transaction et impôts (frais TTC)	2'124	0.06	723	0.02
Autres frais (frais SC)	59	0.00	81	0.00
Frais TER des placements collectifs transparents en matière de frais	29'027	0.77	28'041	0.84
> dont frais TER des placements alternatifs transparents en matière de frais	10'344	0.28	14'854	0.45
> dont frais TER résultant des commissions de performance sur les placements alternatifs transparents en matière de frais	5'007	0.13	2'681	0.08
> dont frais TER des placements collectifs transparents en matière de frais dans des biens immobiliers	4'734	0.13	4'039	0.12
> dont frais TER des autres placements collectifs transparents en matière de frais	8'942	0.24	6'467	0.19
Total	38'245	1.02	34'681	1.04
Total des placements de la fortune	3'759'833	100.00	3'329'749	100.00
Placements de la fortune non transparents en matière de frais	–	0.00	–	0.00
Placements de la fortune transparents en matière de frais – taux de transparence des frais	3'759'833	100.00	3'329'749	100.00

A partir de l'exercice 2013, toutes les institutions de prévoyance sont tenues, conformément à la directive de la CHS PP du 23 avril 2013, d'enregistrer aussi comme dépenses dans leur compte d'exploitation les frais relevant de leurs placements de la fortune, c'est-à-dire les frais de transaction et les impôts ainsi que les frais TER des placements collectifs transparents en matière de frais.

Frais TER: notamment commissions de gestion, droits de dépôt, droits d'administration de fonds et commissions de performance
 Frais TTC: frais de transaction tels que courtages, commissions d'émission et de rachat, impôts (droits de timbre)
 Frais SC: frais pour le contrôle externe de la gestion des investissements, entre autres

6.7.2 Placements de la fortune non transparents

Il n'y en a pas.

6.8 Explications concernant les placements auprès des employeurs et des réserves de contributions des employeurs

6.8.1 Explications concernant les placements auprès des employeurs

Au 31 décembre 2020, les créances en comptes de primes envers les entreprises affiliées s'élevaient au total à CHF 54'987'000 (3'546 employeurs). D'autre part, il existe un ducroire de près de CHF 3'259'000 pour créances à risque. Les soldes à la charge des employeurs ont été rémunérés à 6 pour cent, tandis que les soldes au bénéfice des employeurs l'ont été à 1 pour cent. Cette rémunération a entraîné un produit d'intérêt de CHF 283'000. Ces créances en compte courant ne sont pas considérées comme étant un placement auprès de l'employeur au sens strict.

6.8.2 Explications concernant les réserves de contributions des employeurs

Outre les créances en comptes de primes envers les entreprises affiliées de CHF 18'482'000, au 31 décembre 2020, 425 employeurs disposent de réserves de contributions de l'employeur. Ces réserves de cotisations ont évolué comme suit:

	2020 CHF 1'000	2019 CHF 1'000
Sans renonciation à l'utilisation		
Situation au 1 ^{er} janvier	27'328	24'043
Apports	14'370	10'866
Transmission au nouvel assureur	-435	-2'289
Utilisation pour pour le versement des contributions des employeurs	-9'360	-5'527
Intérêts 1 % (année précédente: 1 %)	291	235
Situation au 31 décembre	32'194	27'328

7 Explication des autres postes du bilan et du compte d'exploitation

7.1 Composition des cotisations

	31.12.2020 CHF 1'000	31.12.2019 CHF 1'000	Evolution en %
Cotisations d'épargne	275'667	259'107	6.4
Cotisations de risque	55'191	54'876	0.6
Contributions aux frais administratifs	9'900	8'972	10.3
Contributions unitaires	6'765	5'317	27.2
Total cotisations	347'523	328'272	5.9

7.2 Frais généraux d'administration

7.2.1 Frais généraux d'administration

Frais généraux d'administration	31.12.2020 CHF	31.12.2019 CHF	Evolution en %
Frais généraux d'administration (gestion des absences et Case Management)	9'357'521	13'955'062	-32.9
Organe de révision et expert en prévoyance prof.	216'763	186'589	16.2
Autorité de surveillance	37'896	38'359	-1.2
Frais de marketing et de publicité	8'004'592	7'057'254	13.4
Frais de courtage	6'742'815	7'825'520	-13.8
Total	24'359'587	29'062'784	-16.2

A partir de 2020, les frais liés à la gestion des absences et au Case Management apparaîtront dans les primes d'assurance.

7.2.2 Frais généraux d'administration par mutation

Frais généraux d'administration par mutation	31.12.2020	31.12.2019	Evolution en %
Nombre d'assurés actifs au 1 ^{er} janvier, y compris entrées et sorties	228'873	228'983	- 0.0
Nombre de rentiers au 31 décembre	3'926	3'476	12.9
Total bénéficiaires	232'799	232'459	0.1
Frais généraux d'administration par personne en CHF	105	125	- 16.3

Weibel, Hess & Partner AG effectue chaque année un comparatif des caisses de pension. Au printemps 2020 (sur la base des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2019), les frais de gestion des fondations collectives ont été calculés par rapport au nombre de mutations. La Tellco pkPRO se hisse en troisième position avec une valeur de CHF 131. (Source: pensionskassenvergleich.ch)

7.3 Provisions non techniques

	31.12.2020 CHF 1'000	31.12.2019 CHF 1'000	Evolution en %
Situation au 1 ^{er} janvier	825	985	- 16.2
Affectations (+) / prélèvements (-) impôt sur les gains immobiliers	1'875	- 160	- 1'271.9
Situation au 31 décembre	2'700	825	227.3

8 Exigences de l'autorité de surveillance

Il n'existe aucune exigence de l'autorité de surveillance. Une annulation des effectifs de rentiers est cependant en suspens à l'heure actuelle.

9 Autres informations concernant la situation financière

9.1 Mesures prises pour compenser le découvert

A la fin de l'exercice, toutes les œuvres de prévoyance présentent un excédent de couverture.

9.2 Mise en gage d'actifs

Le dépôt de titres suivant a fait l'objet d'une mise en gage aux fins de garantie des instruments financiers dérivés:

	31.12.2020 CHF 1'000	31.12.2019 CHF 1'000
Telco SA	85'423	70'465

9.3 Procédures judiciaires en cours

Aucune procédure judiciaire en rapport avec la situation financière n'est en suspens.

9.4 Engagements éventuels à l'égard de tiers

Le tiers a renoncé à l'engagement éventuel par un courrier daté du 5 juillet 2019. La position est liquidée.

10 Evénements survenus postérieurement à l'établissement du bilan

Aucun événement important nécessitant une correction des comptes annuels 2020 n'a eu lieu postérieurement à la date du bilan.

Rapport de l'organe de révision

Au Conseil de fondation de
Tellco pkPRO, Schwyz

Bâle, le 17 mai 2021

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de Tellco pkPRO, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend l'organisation, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e, al. 1, LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en oeuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales relatives à l'agrément (art. 52b LPP) et à l'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c, al. 1, LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en oeuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié

- > si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires, et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- > si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- > si les comptes de vieillesse étaient conformes aux dispositions légales;
- > si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté et la divulgation des conflits d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- > si les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires;
- > si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- > si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous confirmons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables sont respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

Ernst & Young SA

Patrick Schaller
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)

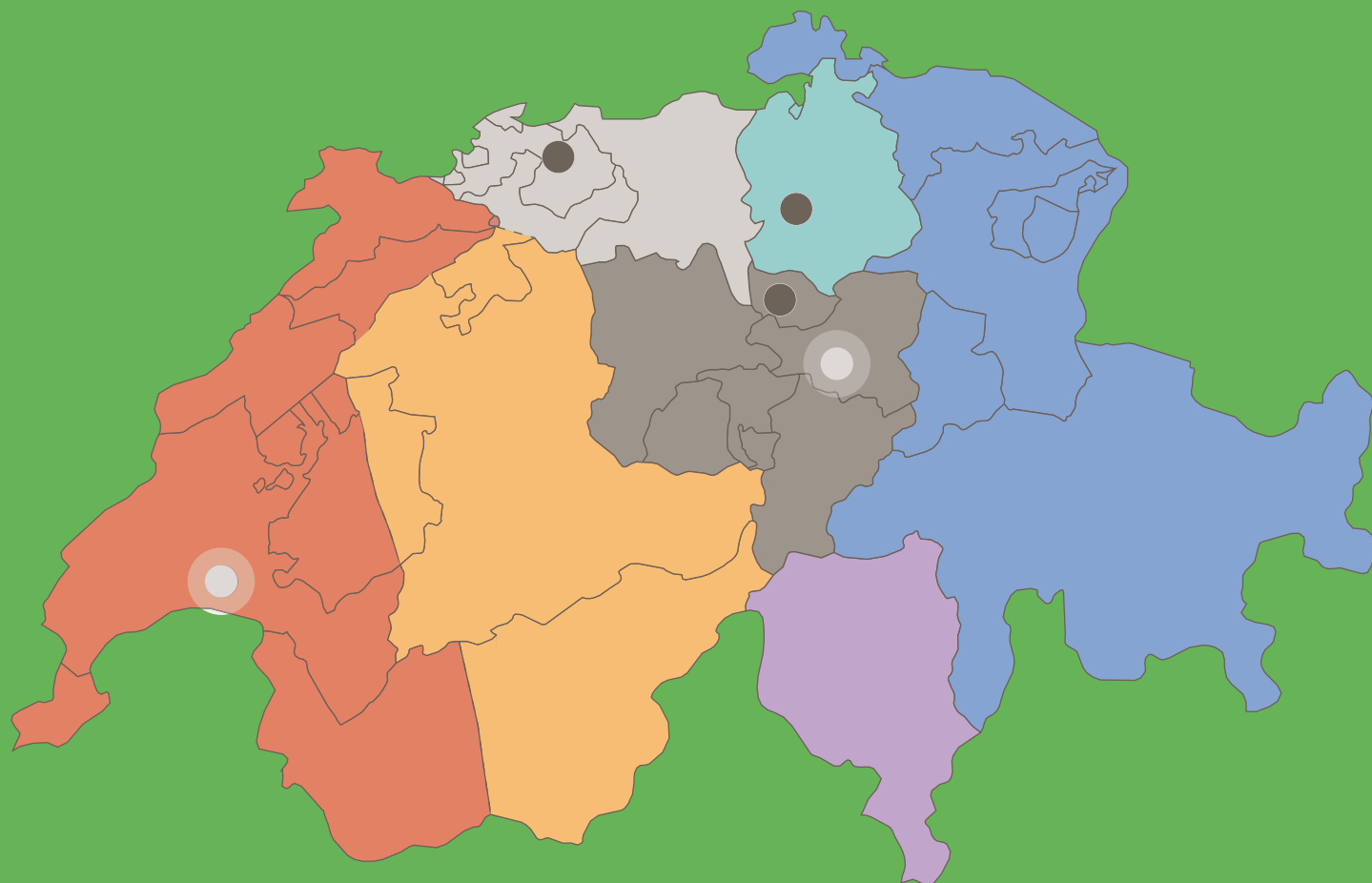
Raymond Frey
Expert-réviseur agréé

Impressum

Tellco pkPRO Rapport de gestion 2020
Editeur Tellco pkPRO
© Copyright 2021 Tellco SA, Schwyz, tellco.ch

En cas de divergences, seule la version allemande fait foi.

Schwyz est notre berceau – la Suisse est notre foyer



**Siège (Schwyz) et
administration
régionale Suisse
romande (Lausanne)**



Sites régionaux

Tellco AG

Bahnhofstrasse 4
Postfach 713
6431 Schwyz
Suisse

t +41 58 442 12 91
info@tellco.ch
tellco.ch

Ancrage

-  Suisse romande
-  Plateau
-  Suisse centrale
-  Tessin
-  Suisse du nord-ouest
-  Suisse orientale
-  Zurich